



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 122/2024  
SÉANCE N° 6 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

### CONVENTION DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2024 DE CLARTÉ, CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – APPROBATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 13), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir 17 h 13), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 15), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 12), Julien Brocaïl et Antoine Caplan, membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Vice-Président, Olivier Barré, membre du bureau.

#### Était représenté

David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 juillet 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

**CONVENTION DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2024 DE CLARTÉ, CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – APPROBATION**

Rapporteur : Jérôme Allaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mai 2024 autorisant le président à signer la convention avec la Région des Pays de la Loire relative au soutien à l'Association CLARTÉ,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant la convention de partenariat entre Laval Agglomération et le Conseil régional,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association CLARTÉ au titre du soutien à l'innovation,

Considérant le projet de convention de soutien joint en annexe de la présente délibération,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de la convention fixant les conditions d'attribution d'une subvention à l'association CLARTÉ, Centre de ressources technologiques pour son plan d'actions 2024 d'un montant de 185 000 €, sont approuvés.

Cette participation vient en complément à la participation régionale d'un montant de 307 000 €.

**Article 2**

La subvention 2024, d'un montant de 185 000 €, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2024, chapitre budgétaire 65.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel en sa qualité de membre du conseil d'administration du centre Lavallois de Ressources Technologiques spécialisé en Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée et technologies émergentes (CLARTÉ) a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Le Président,

Signé : Florian Bercault